

PRÉSENTÉ

179

MEMO135

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ LORS DES AUDIENCES
PUBLIQUES**

**SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

PAR LE

**REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT**

SAGUENAY, MARS 2003

RESUME

Le Regroupement régional des citoyens et des citoyennes pour la sauvegarde de l'environnement (RRCCSE) œuvre dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1997. Notre organisme sans but lucratif réunit exclusivement des bénévoles.

Dans notre mémoire sur le développement de la production porcine au Québec, nous traiterons des impacts négatifs de cette industrie et de ses répercussions sur la santé humaine, de la pollution de l'eau, de la pollution de l'air et des sols.

Toute cette pollution a un coût, alors nous tenterons de décrire les coûts reliés à cette dépollution et l'impact social des projets de mégaporcherie dans les communautés rurales au Québec.

Finalement, nous optons pour une agriculture à l'échelle humaine et diversifiée afin de permettre une relève et de rendre plus vivantes nos campagnes.

Nos recommandations :

Recommandation 1

Le RRCCSE recommande qu'un lien et une collaboration étroite (un partenariat) soient établis entre le MENV et le MAPAQ pour permettre un meilleur échange d'informations et suivi des dossiers des promoteurs et producteurs agricoles ainsi qu'une meilleure application et observation des règlements et programmes régissant l'agriculture. Ça prend un contrôle et un suivi serrés pour pouvoir évaluer les résultats et redonner confiance à la population.

Recommandation 2

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne uniquement les producteurs qui respectent l'environnement.

Recommandation 3

Le RRCCSE recommande que tout nouveau certificat d'autorisation émis pour un nouveau projet de porcherie, incluant les demandes d'augmentation de cheptel porcin sur une exploitation déjà existante, se fasse obligatoirement sur fumier solide.

Recommandation 4

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne les agriculteurs qui transforment leur exploitation pour passer du liquide au solide.

Recommandation 5

Le RRCCSE recommande qu'on limite le nombre d'unités animales par ferme.

Recommandation 6

Le RRCCSE recommande de limiter l'administration de médicaments aux animaux d'élevage uniquement pour les soins des infections et des maladies.

Recommandation 7

Le RRCCSE recommande de donner plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC afin qu'elles puissent établir un processus démocratique d'autorisation de projets agricoles de type industriel comportant un droit des citoyens à l'information, à la consultation et à la décision. Soit de rendre obligatoire un référendum décisionnel pour tous projets agricoles de type industriel.

Recommandation 8

Le RRCCSE recommande qu'on instaure une loi protégeant les groupes et les citoyens contre les poursuites de promoteurs de projets controversés et risqués pour l'environnement.

Recommandation 9

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne les producteurs biologiques et ceux en transition biologique dans un objectif de désintensifier et de déconcentrer la production agricole.

Recommandation 10

Afin de permettre l'occupation du territoire en milieu rural et à des petits agriculteurs de pouvoir s'établir sur une ferme, le RRCCSE recommande qu'une aide financière et technique soient accordées à ces agriculteurs.

**REGROUPEMENT RÉGIONAL DES CITOYENS ET DES CITOYENNES POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (RCCSE)**

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION PORCINE
AU QUÉBEC**

MÉMOIRE

PRÉSENTE AU

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA PRODUCTION PORCINE

MARS 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
AGRICULTURE - Contexte	3
AGRICULTURE - Petite histoire	4
ENCADREMENT : Laxisme et non-respect	5
CONSEQUENCES.....	6
IMPACTS NÉGATIFS de l'industrie porcine.....	7
<u>Atteintes à la santé</u>	7
<u>Pollution de l'eau</u>	8
<u>Pollution de l'air par les odeurs et les particules</u>	9
<u>Pollution des sols</u>	9
<u>Autres risques</u>	9
COÛTS DE LA DÉPOLLUTION	10
IMPACT SOCIAL DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES	11
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE.....	14

INTRODUCTION

Le RRCCSE œuvre dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1997. Notre organisme sans but lucratif réunit exclusivement des bénévoles. Nous comptons actuellement 125 membres. Notre organisme s'est formé suite à une décision de citoyens du SLSJ provenant entre autres de Saint-Honoré, Saint-Ambroise, Larouche, Jonquière et de Chicoutimi qui se sont retrouvés extrêmement inquiets et mécontents d'une situation qui prévalait et prévaut encore dans notre région.

En effet, en ce qui a trait au développement économique régional, nous observons, depuis quelques années, une volonté évidente de même qu'une pression de la classe politique, de décideurs et d'entrepreneurs pour implanter(mettre en place) à tout prix des projets controversés qui sont porteurs de sérieux risques pour la région : risques environnementaux, pour la santé de sa population et pour la qualité de vie. Des projets portés par des entreprises qui misent majoritairement sur l'importation de déchets pour atteindre la rentabilité. Nous pensons ici à Bennet Environnement et son incinérateur à Saint-Ambroise, à la multinationale belge Européenne de Service et son mégasite d'enfouissement de sols contaminés à Larouche, au projet d'importation de pneus pour le brûlage, etc...

Nous nous sentons également fortement concernés par la volonté d'implantation de mégaporcherries, le projet Nutrinor dans notre région, qui entraîne lui aussi des risques réels pour l'environnement et la santé. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes impliqués dans le dossier de l'industrie porcine dès les premiers instants, entre autres, en prenant officiellement position contre ce type de développement et en collaborant avec les citoyens de Saint-Honoré lors de la consultation publique(référendum) de l'automne dernier sur l'acceptabilité sociale de ce genre de projet.

En tant que groupe qui suit le dossier des mégaporcherries dans la région depuis le début, nous avons eu l'occasion de prendre connaissance de plusieurs informations démontrant que ce genre de projets amène son lot de nuisances pour l'environnement. Pour ce faire, nous avons participé à des activités d'information et de manifestations populaires, pris connaissance de données récentes dans le domaine provenant principalement de divers médias (journalisme environnemental, documentaire). Nous avons particulièrement apprécié et tenu compte des informations contenues dans la partie 5.1 du rapport « L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur » produit par le BAPE en 2000, sans oublier nos observations et nos expériences vécues dans le milieu régional, mais loin de nous l'intention de nous prendre pour des experts.

AGRICULTURE - Contexte

Avec la venue des projets de mégaporcherries, l'industrie porcine avec ses répercussions sur l'environnement a soulevé de nombreuses réactions d'inquiétude ces dernières années ; réactions de la communauté rurale, des groupes environnementaux, de la communauté médicale et autres. Ces instances ont fait part à qui voulait les entendre de

leurs préoccupations et de leurs craintes face aux risques environnementaux générés par ces projets : pollution eau-air-sol, atteinte à la santé, sort fait aux animaux.

La population a pu s'informer et s'informe encore sur cette problématique, entre autres, par le contenu du rapport du BAPE sur l'eau (2000), par l'information véhiculée par les médias (journalistes en environnement, cinéaste) de jour en jour, ce qui l'aide grandement à se faire une idée sur le sujet.

Finalement en juin 2000, suite à la pression sociale, le ministre de l'Environnement, M. André Boisclair décrétait un moratoire de 2 ans et la tenue de l'actuelle consultation publique pour permettre de faire le point et d'améliorer l'agriculture au Québec en tenant compte, nous l'espérons, des pressions de plusieurs instances qui demandent des actions rapides et rigoureuses pour l'établissement d'une agriculture soucieuse de la protection de l'environnement et de la santé.

AGRICULTURE - Petite histoire

L'agriculture s'est transformée dans les 50 dernières années et s'est intégrée dans une économie de marché. Au Québec, 3 fermes sur 4 ont cessé leurs activités : de 134 000, elles sont passées à 33 000 aujourd'hui¹.

L'exploitation agricole, suite à son intégration dans l'économie de marché, subit des pressions pour augmenter sa production en vue d'augmenter ses profits. Parallèlement, elle a dû se moderniser, donc s'endetter, pour supposément réduire les coûts et, pour plusieurs, la solution pour augmenter les profits était d'accroître leur taille afin de bénéficier d'économies d'échelles. Est survenu un phénomène de concentration et de spécialisation au sein du monde agricole dont les conséquences sur l'environnement suscitent de plus en plus l'inquiétude du milieu rural et des organisations préoccupées par la qualité de l'environnement. Le tableau qui suit illustre parfaitement ce phénomène et nous ne trouvons pas utile d'y rajouter quelque commentaire que ce soit, les chiffres parlant d'eux-mêmes.

Production porcine au Saguenay-Lac-Saint-Jean²

Année	Nombre de porcs finis	Nombre de fermes déclarantes
1961	35 662	2 038
1971	28 886	568
1975	18 000	175
1980	42 000	86
1997	16 000	11
2002	42 000	18

¹ MAPAQ, 2000

² MAPAQ, janvier 2002

ENCADREMENT : Laxisme et non-respect

Parmi les informations que nous avons recueillies, en grande partie dans le Rapport du BAPE sur l'eau 2000, tome II, nous voulons vous faire part ici de certains comportements du gouvernement et de producteurs pour appuyer notre position :

Selon ce rapport, plusieurs règlements concernant la production agricole, animale et porcine ne seraient que peu ou pas appliqués, sans conséquence financière pour les producteurs. On y mentionne les suivants:

- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en ce qui a trait aux distances à respecter envers les bandes riveraines des cours d'eau et des fossés ;
- Règlement sur les cheptels : contient des contradictions comme de permettre d'augmenter les cheptels quand ces derniers contribuent à augmenter la pollution ;

On y fait aussi mention de résultats mitigés face aux divers programmes offerts dans le domaine de l'agriculture car les mesures de protection ont été mises en place sans remettre en cause les orientations fondamentales du développement agricole des dernières décennies.

Autres observations dans le même document :

- Les volumes de fumiers épandus dépassent régulièrement les normes établies ;
- Des cheptels dont le nombre excède la quantité correspondant aux surfaces d'épandage disponibles produisant des surplus locaux de phosphore ;
- Même si elles en sont une des plus grandes consommatrices, les activités agricoles sont peu touchées par les contrôles administratifs de la Loi sur les pesticides. L'arrosage aérien à des fins agricoles échappe à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation alors qu'il est exigé pour des fins autres que l'agriculture ;
- L'accroissement de la pollution diffuse agricole anéantit en partie les gains environnementaux obtenus à grands frais par les contribuables ;
- Les programmes gouvernementaux d'aide aux agriculteurs sont très coûteux (400 millions par an au Québec en 1994-95) et l'aide financière est accordée sans tenir compte de l'observation des réglementations visant la protection de l'environnement. De l'autre côté, le gouvernement dépense des milliards de dollars pour assainir les cours d'eau ;
- Lors de dépôt de projet de mégaporcheries, les promoteurs utilisent des tactiques pour éviter des audiences publiques comme la fragmentation des projets en plusieurs petits projets. Par exemple, le projet de 50 000 porcs de Nutrinor dont les autorisations ont été demandées individuellement par chacun des membres de la coopérative³.

³ Le Devoir, 16, 17 septembre 2000

- Des agriculteurs cultivent la bande riveraine normalement protégée par la politique relevant du MENV⁴;
- 70% des champs en rotation de culture n'ont pas de bande de protection riveraine même si la loi l'impose⁵;
- Dans son rapport de juin 2000, le Vérificateur général du Québec informe que 1 porc sur 5 serait produit illégalement c'est-à-dire en sus du nombre autorisé par le MENV et que cette production illégale est subventionnée sans qu'aucune mesure de coercition n'ait été prise envers les fautifs. Il ajoute que les calculs sur les surplus ne sont pas rigoureux⁶.

Recommandation 1

Le RRCCSE recommande qu'un lien et une collaboration étroite (un partenariat) soient établis entre le MENV et le MAPAQ pour permettre un meilleur échange d'informations et suivi des dossiers des promoteurs et producteurs agricoles ainsi qu'une meilleure application et observation des règlements et programmes régissant l'agriculture. Ça prend un contrôle et un suivi serrés pour pouvoir évaluer les résultats et redonner confiance à la population.

Recommandation 2

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne uniquement les producteurs qui respectent l'environnement.

CONSEQUENCES

Manifestement, ces façons de faire et le laxisme manifesté par nos gouvernements ont contribué à polluer à outrance le milieu rural de plusieurs régions du Québec dont le sud-ouest et particulièrement les Basses-Terres, entre autres, les régions de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches. Cette dernière, une région en hypersurplus de fumiers, s'est retrouvée en 2001 avec plus de 75% de tous les surplus de fumiers de la province alors que les 5 400 établissements de production de la région représentent 20% de l'effectif provincial⁷. En Estrie et en Montérégie, les agriculteurs ont entrepris de couper les dernières forêts de leur milieu pour se créer de nouvelles surfaces d'épandage. Ceci risque d'affecter rapidement la capacité des sols à retenir l'eau dans plusieurs bassins hydrographiques déjà affectés par l'agriculture⁸.

⁴ Le Devoir, 10 janvier 2003

⁵ Idem.

⁶ Le Devoir, 19 juin 2000

⁷ Le Devoir, 23 mars 2001

⁸ Le Devoir, 15 juin 2001

Tout porte à croire que nous assistons à une migration des promoteurs de l'industrie porcine vers les régions moins atteintes dont la nôtre avec le projet Nutrinor. Et que penser du projet de 2 millions de porcs à Murdochville en Gaspésie ?

Dans une région comme la nôtre, marquée par une certaine baisse de l'activité agricole suite au mouvement de plusieurs producteurs laitiers de vente de leurs quotas de lait, des terres agricoles sont devenues disponibles et la solution facile pour leur rentabilisation passerait dorénavant par des projets d'élevage intensif du porc que sont venus faire miroiter les promoteurs/intégrateurs. En voulant produire autant de porcs destinés à l'exportation, on pollue notre environnement pour éviter à d'autres nations de polluer le leur.

IMPACTS NÉGATIFS de l'industrie porcine

L'industrie porcine, dans sa forme actuelle soit : la concentration, la spécialisation et l'intensification des élevages combinés à l'augmentation de la monoculture et l'utilisation massive d'intrants chimiques, provoque des impacts négatifs sur la qualité des paysages ruraux, sur le potentiel touristique, sur la qualité de vie des populations rurales, sur le mode de vie des agriculteurs, sur le bien-être des animaux, sur la faune et la flore locales et surtout sur la qualité de l'environnement et de la santé humaine.

De même elle comporte des risques de monopolisation des terres agricoles par de gros producteurs/intégrateurs et par le fait même, de sérieux risques d'absence de relève à l'échelle humaine car les coûts des installations augmentent sans cesse ;

La pollution diffuse et ponctuelle de l'environnement agricole affecte gravement la qualité de l'eau, des sols et de l'air, ce qui provoque des répercussions sur la santé humaine. Selon la Direction générale de la santé publique du MSSSQ, « La poursuite du développement de l'industrie porcine, dans son modèle actuel, risque de mettre en péril la santé de la population dans les zones où cet élevage est actuellement concentré et éventuellement dans d'autres secteurs de la province »⁹. Lors de la première tournée des audiences sur la production porcine, à l'automne 2002, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean est venue expliquer les risques pour la santé liés à ce type de production. De plus, l'étude menée par l'équipe du docteur Benoît Gingras de la Direction de la santé publique de la région de Chaudière-Appalaches et d'autres études nous font part clairement des multiples risques de la production animale envers la santé humaine¹⁰.

Atteintes à la santé :

- risques d'augmentation de plusieurs cancers
- risques d'augmentation des problèmes respiratoires
- risques auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés

⁹ Le Devoir, 23 janvier 1997

¹⁰ BISE, septembre, octobre 2000, Gareau P., octobre 1999

- risques de problèmes de nature infectieuse très graves (exemple de Walkerton en 2000)
- risques d'augmentation du taux de détresse psychologique dans la population rurale.

Pollution de l'eau

Celle des cours d'eau et des puits résidentiels suite à l'épandage, à la surfertilisation, au drainage agricole et à l'irrigation qui charrient les intrants (nitrates, phosphore, pesticides). Au Québec, en 1997, 4 puits sur 10 étaient contaminés par les pesticides et les fertilisants, principalement par les nitrates : il n'existerait aucun moyen de les décontaminer¹¹. Il ne faudrait pas en venir à se retrouver dans la situation de pays tel que la Belgique qui se retrouve, selon les dernières données parues en mars 2003, au dernier rang sur près de 120 pays pour ce qui est de la qualité de l'eau en raison notamment de la pollution agricole et industrielle¹².

- . Les fortes concentrations de phosphore dans les eaux de surfaces favorisent la croissance d'algues dont certaines peuvent produire des toxines, ce qui peut provoquer : maux de gorge, irritations cutanées et oculaires, allergies, atteintes hépatiques, symptômes de gastro-entérite¹³;
- . Le phosphore, présent suite à l'utilisation sous forme de fumiers et d'engrais minéraux, est le principal élément stimulant la croissance du phytoplancton et des plantes aquatiques en eau douce. Les apports en phosphore sont la cause directe de l'eutrophisation des cours d'eau soit, une croissance excessive de plantes aquatiques qui peut mener à un déficit en oxygène qui peut nuire considérablement à plusieurs espèces animales et végétales. Les pires cas d'eutrophisation au Québec : les rivières Châteauguay, Yamaska, Nicolet, Boyer et L'Assomption, toutes situées en bassin agricole¹⁴.

Pollution de l'air par les odeurs et les particules

- . L'exposition aux mauvaises odeurs et aux particules respirables peut provoquer par réaction en chaîne : nausées, vomissements, céphalées, troubles respiratoires, troubles du sommeil et perte d'appétit¹⁵.
- . Atteintes à la santé mentale : une étude fait un lien avec l'augmentation du taux de détresse psychologique chez les résidants des municipalités où sont élevés plus de 20 000 porcs, le printemps et l'été, lors de l'épandage. Le stress subséquent à l'exposition fréquente aux odeurs désagréables peut entraîner l'augmentation de la tension artérielle, la diminution de la motilité gastrique. Les problèmes de stress chronique : maladie coronarienne, ulcère peptique et hypertension artérielle

¹¹ Bulletin des agriculteurs, mars 1997

¹² La Presse, 5 mars 2003

¹³ BISE, septembre, octobre 2000

¹⁴ Gareau P., octobre 1999

¹⁵ BISE, septembre, octobre 2000

chronique, diminution de l'efficacité du système immunitaire donc, porte ouverte à d'autres maladies¹⁶.

L'exposition aux odeurs désagréables entraîne aussi une importante diminution de la qualité de vie : privation d'ouvrir les fenêtres et de sortir à l'extérieur même par beau temps, chez les résidants à proximité d'une mégaporcherie. Ces personnes vivent plus d'anxiété, sont plus souvent dépressives, ressentent plus de colère et de fatigue et manifestent plus de confusion. Elles ont moins de vigueur et présentent des troubles de l'humeur plus manifestes que l'ensemble de la population¹⁷.

Pollution des sols

Le drainage et l'irrigation dessèchent les sols et provoquent leur dégradation.

Recommandation 3

Le RRCCSE recommande que tout nouveau certificat d'autorisation émis pour un nouveau projet de porcherie, incluant les demandes d'augmentation de cheptel porcin sur une exploitation déjà existante, se fasse obligatoirement sur fumier solide.

Recommandation 4

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne les agriculteurs qui transforment leur exploitation pour passer du liquide au solide.

Recommandation 5

Le RRCCSE recommande qu'on limite le nombre d'unités animales par ferme.

Autres risques

. Risques pathogènes des micro-organismes des animaux d'élevage, transmission possible de l'environnement à l'humain ;

. Risques de transmission chez l'humain de bactéries résistantes aux antibiotiques suite à l'administration aux animaux d'élevage d'antibiotiques à des fins de prévention des infections et pour accélérer leur croissance et ainsi augmenter la difficulté de combattre les infections chez l'humain pour cause d'antibiotiques inefficaces¹⁸.

¹⁶ La Presse, 7 avril 1997

¹⁷ La Presse, 23 octobre 1998

¹⁸ Le Devoir, 9 janvier 2000

Recommandation 6

Le RRCCSE recommande de limiter l'administration de médicaments aux animaux d'élevage uniquement pour les soins des infections et des maladies.

. Dangers pour la flore et la faune :

- conditions de vie des animaux d'élevage ;
- la déforestation, le fractionnement des forêts, le non-respect des bandes riveraines, l'irrigation et le drainage sont autant d'atteintes apportées aux milieux humides, à la forêt et aux espèces animales et végétales qui les habitent : perte de la biodiversité et d'habitats humides et aquatiques.

Pour cesser toute cette pollution, la seule solution logique pour plusieurs n'est pas tant de trouver des méthodes toujours plus complexes de décontamination, souvent risquées elles aussi pour la santé et très onéreuses, mais de REDUIRE A LA SOURCE les contaminations possibles.

COÛTS DE LA DÉPOLLUTION

Les pratiques irréfléchies d'épandage d'engrais et de déjections animales contribuent, on le sait, à l'augmentation des risques pour la santé reliés à la consommation d'eau et à augmenter fortement les coûts pour tenter de la rendre potable. Il devient nécessaire pour les municipalités et pour les propriétaires de puits domestiques d'utiliser des traitements de décontamination d'eau potable toujours plus sophistiqués et coûteux. Par exemple, l'ajout d'un système dit conventionnel de traitement de l'eau potable peut augmenter le compte de taxe annuel de 200\$ dans une municipalité de 5 000 habitants et de 800\$ par an pour une population de seulement 500 personnes. Or, ce serait les petites populations essentiellement rurales qui seraient les plus susceptibles d'être frappées par un problème aigu de pollution diffuse comme la pollution porcine¹⁹.

L'ampleur du drainage des terres agricoles par l'industrie porcine et ses méfaits sur l'environnement nécessitent des actions rapides de protection et de restauration des cours d'eau. Le réseau des cours d'eau au Québec aurait doublé en densité en comparaison du réseau naturel, une conséquence d'un aménagement de nouveaux petits cours d'eau réalisés à la pelle mécanique, soit entre 9 000 et 10 000 kilomètres de cours d'eau additionnels qui ont participé à vider le sol de son eau au dépens des milieux humides. Les cours d'eau, les habitats riverains, les milieux humides et les boisés atrophiés doivent être protégés et restaurés avant que leur mort biologique ne soit irrémédiable et ce sont encore probablement l'ensemble des citoyens du Québec qui paieront pour²⁰.

Ce n'est pas tant d'assumer les coûts qui rebute le citoyen mais c'est de prendre connaissance du gaspillage de fonds publics. Par exemple, le MENV autorise les

¹⁹ Le Devoir, 23 janvier 1997

²⁰ Le Devoir, 10 janvier 2002

augmentations de cheptels porcins dans des bassins versants atrophiés comme celui de la rivière Boyer alors que d'un autre côté il dépense 7 millions de dollars pour tenter de protéger les dernières frayères d'éperlans, une espèce totalement disparue de ce bassin. Encore une incohérence d'un gouvernement qui, d'un côté subventionne la production porcine et d'autre part dépense des millions de dollars pour assainir l'eau²¹.

IMPACT SOCIAL DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES

Ces dernières années on a vu se multiplier les conflits entre les résidants et les agriculteurs dans plusieurs communautés rurales du Québec. Dans de nombreuses régions, le développement de l'industrie porcine a même entraîné des répercussions sociales majeures en provoquant une dynamique conflictuelle entre promoteurs et opposants de ce type d'exploitation due à des intérêts divergents : soit de profits de quelques individus au détriment des intérêts des communautés. A la source des oppositions : les craintes de contamination du milieu, les odeurs et les risques de dévaluation des propriétés. Ce type de conflit social laisse des cicatrices profondes.

Nous aimerions sensibiliser la Commission à savoir à combien sont évalués les coûts sociaux collectifs de ces projets non acceptés socialement dans les communautés rurales et quel sera le prix à payer pour ce non-respect de l'environnement ?

Comme déjà mentionné dans un précédent point du présent document, des études démontrent une augmentation du taux de détresse psychologique de 65% dans les municipalités où sont élevés plus de 20 000 porcs, le printemps et l'été, lors de l'épandage du lisier avec tous les risques de développement de problèmes de santé qui découlent d'une augmentation du stress²².

Au SLSJ, dans les dernières années, une dizaine de municipalités ont réagi pour éviter un affrontement social et politique entre agriculteurs, citoyens, écologistes et municipalités. Six municipalités, éventuellement touchées par le projet Nutrinor, ont annoncé des projets de règlement de zonage qui limiteraient la production porcine. Plusieurs maires se sont retrouvés avec des pétitions contre l'industrie porcine utilisant les techniques d'épandage avec lisier. Certaines MRC ont demandé des audiences publiques et ont adopté des règlements de contrôle intérimaire, règles qui s'ajoutaient aux normes provinciales et présentées comme un minimum. On ne voulait pas se retrouver avec les erreurs de certaines régions du Québec qui se retrouvent en hypersurplus de lisier.

La réplique des producteurs a été cinglante : mises en demeure aux municipalités assorties d'une menace de recours juridique pour faire invalider leurs règlements en vertu du droit de produire, boycottage d'activités récréatives régionales (les terres pas disponibles pour les sentiers de motoneige).

²¹ Idem.

²² Le Devoir, 7 avril 1997

Dans d'autres municipalités au Québec, la problématique de l'implantation de l'industrie porcine a provoqué l'émission de mises en demeure visant directement des groupes de citoyens qui s'opposent aux mégaporcheries.

Au Saguenay, la municipalité de Saint-Honoré vit actuellement une confrontation avec un producteur. Heureusement, dans ce cas-ci, les citoyens ont la chance d'avoir l'appui de leur conseil municipal qui se préoccupe de l'avis de la majorité de ses citoyens. A l'automne 2002, la municipalité les consultait par référendum sur l'implantation d'un projet d'industrie porcine et la majorité des citoyens ont refusé le projet porcin sur lisier, néfaste pour l'environnement²³. Le producteur a d'ailleurs intenté une action en justice contre la municipalité²⁴.

Le RRCCSE appuie en tout point le combat de la municipalité et la position de la majorité des ses citoyens.

Recommandation 7

Le RRCCSE recommande de donner plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC afin qu'elles puissent établir un processus démocratique d'autorisation de projets agricoles de type industriel comportant un droit des citoyens à l'information, à la consultation et à la décision. Soit de rendre obligatoire un référendum décisionnel pour tous projets agricoles de type industriel.

Recommandation 8

Le RRCCSE recommande qu'on instaure une loi protégeant les groupes et les citoyens contre les poursuites de promoteurs de projets controversés et risqués pour l'environnement.

CONCLUSION

« Concevoir la nature comme une pure source de revenu est une négation de la vie même et cela met la vie en danger » tiré d'une lettre ouverte de Hugo Latulipe, cinéaste,²⁵.

Le temps est venu pour la société québécoise, son gouvernement et les producteurs agricoles d'établir un nouveau contrat social. Sans renier complètement le passé et les acquis du développement agricole, certaines pistes doivent être délaissées, d'autres élargies et travaillées pour revenir à une agriculture respectueuse de la nature et de la communauté, et accessible à la relève.

²³ Le Quotidien, 28 octobre 2002

²⁴ Le Quotidien, 9 octobre 2002

²⁵ Le Devoir, 3 décembre 2001

Notre gestion de l'environnement devrait se faire dès maintenant dans un objectif pour la présente génération de s'engager à sauvegarder et/ou à améliorer l'état de la diversité et la productivité des ressources naturelles au profit des générations futures donc d'appliquer le principe d'équité intergénération associée au principe de PRECAUTION (en cas d'incertitude, on s'abstient). Cela implique, à l'intérieur d'une période donnée, la nécessité de préserver la valeur de son patrimoine et d'investir suffisamment pour compenser toute dépréciation et/ou dégradation intervenue au cours de cette période. Cette notion exige de la génération actuelle qu'elle vive selon ses revenus et d'eux seuls et d'assurer à ceux qui viendront après nous une dotation équivalente à celle que nous avons reçue²⁶.

Pour nous, une des solutions incontournables consiste à permettre et à faciliter le développement à nouveau de la petite ferme, celle à l'échelle humaine, à l'échelle familiale. Nous préconisons pour ce type de projet une agriculture biologique, des petites entreprises diversifiées, une agriculture multifonctionnelle qui respecte en tous points l'environnement, les agriculteurs et les autres résidents du milieu rural. Nous sommes convaincus que plusieurs agriculteurs et futurs agriculteurs ainsi que les responsables des programmes gouvernementaux concernés sont prêts à réfléchir et à contribuer à un projet de société plus écologique. Il existe des modèles dont nous pourrions nous inspirer en Europe (Danemark, Suisse, Allemagne). Et ce, pour faire renaître la vivacité de l'activité économique de nos campagnes et de nous assurer que celles-ci soient accessibles à des coûts abordables afin d'inciter une nouvelle relève à s'y investir.

La reprise du dialogue entre la communauté rurale et les producteurs exige une implication du citoyen dans la gestion et le développement du territoire rural, une approche par bassin versant pour faciliter l'implication de la population à une échelle locale, plutôt que d'utiliser une approche réglementaire uniforme.

Recommandation 9

Le RRCCSE recommande qu'on subventionne les producteurs biologiques et ceux en transition biologique dans un objectif de désintensifier et de déconcentrer la production agricole.

Recommandation 10

Afin de permettre l'occupation du territoire en milieu rural et à des petits agriculteurs de pouvoir s'établir sur une ferme, le RRCCSE recommande qu'une aide financière et technique soient accordées à ces agriculteurs.

²⁶ Young M., 1995

BIBLIOGRAPHIE

Commission sur la gestion de l'eau au Québec, « 142, L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur », Tome II. Bureau des audiences publiques sur l'environnement, Québec, 2000, 283 p.

Bernier Yvon, « Production porcine ; La région est loin de l'autosuffisance ». Le Quotidien, 16 octobre 2000

Bio-capsules, Le Bulletin des agriculteurs, mars 1997

Bouchard Denis, « Selon la Coalition contre la filière porcine, l'élevage sur litière a fait ses preuves ». Le Quotidien, 9 août 2000

Bouchard D., « Action en justice contre La Valinoise ; Saint-Honoré souhaite obtenir de l'aide ». Le Quotidien, 9 octobre 2002

Emond S., « Conseil régional de l'environnement ; Audiences demandées sur la filière porcine ». Le Quotidien, 19 mai 2000

Emond Serge, « Moratoire gouvernemental ; Les producteurs de porcs comprennent mal ». Le Quotidien, 19 juin 2002

Francoeur Louis-Gilles, « Le développement de l'industrie porcine menace la santé ; L'eau potable est particulièrement en péril ». Le Devoir, 23 janvier 1997

Francoeur Louis-Gilles, « Le Saguenay se mobilise contre un projet de production de porcs ». Le Devoir, 20, 21 mai 2000

Francoeur Louis-Gilles, « Un porc sur cinq est produit au noir au Québec ; Le vérificateur général brosse un bilan sans complaisance de l'impact de l'aide gouvernementale aux producteurs fautifs ». Le Devoir, 19 juin 2000

Francoeur Louis-Gilles, « Mégaporcheres au Saguenay ; Bégin refuse d'ordonner la tenue d'audiences publiques ». Le Devoir, 16, 17 septembre 2000

Francoeur Louis-Gilles, « Alerte environnementale ; La Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches demande un arrêt immédiat de l'expansion des productions animales ». Le Devoir, 23 mars 2001

Francoeur Louis-Gilles, « Une étude établit un lien ». Le Devoir, 25 avril 2001

Francoeur Louis-Gilles, « Quasi-moratoire sur le porc dans 105 municipalités ». Le Devoir, 15 juin 2001

Francoeur Louis-Gilles, « 25 000 km de cours d'eau travaillés à la pépinière ; La Société de la faune et des parcs affirme qu'il faut commencer à restaurer les cours d'eau ». Le Devoir, 10 janvier 2002

Francoeur Louis-Gilles, « Production porcine ; Rêver danois ou faire américain ». Le Devoir, automne 2002

Gareau P. et al., « La problématique de la pollution agricole, ses impacts sur la santé des cours d'eau et sur la santé humaine ». Travail de recherche et de synthèse, Union Saint-Laurent, Grands Lacs et Mouvement vert Mauricie inc., octobre 1999

Gingras Benoît et al., « Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale ». BISE, vol. 11, no. 5, sept., oct. 2000

Lachapelle Judith, « Une bombe à retardement dans la basse-cour ». Le Devoir, 9 janvier 2001

Lachapelle Judith, « Du lisier de porc pour engrais ; Une solution de rechange aux engrais chimiques de synthèse ». La Presse, 26 octobre 2002

Lachapelle Judith, « Boisclair s'attaque à la culture trop intensive du maïs ». La Presse, 26 novembre 2002

Latulipe Hugo, « Aux agriculteurs de mon pays ». Le Devoir, 3 décembre 2001

Le Quotidien, 28 octobre 2002

Noël André, « Les cochons provoquent la détresse ; Dans les municipalités grandes productrices de porcs, le niveau élevé de détresse chez les résidents atteint par moment un sommet ». La Presse, 7 avril 1997

Noël André, « Les odeurs de porcheries affectent la santé, avance un médecin ». La Presse, 23 octobre 1998

Opinion du lecteur, « L'agriculture biologique ... ». Le Quotidien, 12 février 2001

Perreault-Labelle A., « L'Union paysanne ; La terre comme culture ». Recto-Verso, no. 299, nov./déc. 2002

Presse canadienne, « Qualité de l'eau ; Le Canada se classe deuxième au monde ». La Presse, 5 mars 2003

Tremblay J.-M., « Les porcheries peuvent causer de graves problèmes de santé ». Le Réveil, 30 janvier 2000

Turcotte Claude, « Congrès de l'UPA ; Pas de place en agriculture pour un syndicat parallèle ». Le Devoir, 6 décembre 2001

UQCN, « Construire ensemble une agriculture durable ». Document de réflexion, 1^{er} trimestre 2002

Young M., « Équité intergénération, principe de précaution et écodéveloppement ». Nature et ressources, vol. 31, no. 1, 1995